

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2021

**Présents** : Aude Bettinelli, Gildas Duchêne, Jean-François Menestrier, Élisabeth Rabolin, Élixa Renaud, Laurence Ricq, Sylvaine Roux-Streit, Bertrand Ruhier, Alexandre Soul, Sébastien Thibaud, Étienne Vuillemin

**Excusés** : Jean-Marc Fevre, Bruno Petiet,

**Pouvoirs** : Jean-Marc Fevre à Aude Bettinelli, Bruno Petiet à Étienne Vuillemin,

**Secrétaire de séance** : Sébastien THIBAUD

**Début de la séance** : 20h33

## **1. Approbation du Compte-Rendu du conseil Municipal du 6 Avril 2021**

Délibération : 12 pour, 1 abstention

## **2. Compte de gestion 2020**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Budget Communal**

Exécution Budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	546 713,33 €	642 464,21 €
Section d'investissement	530 029,37 €	171 272,04 €

Délibération : Voté à l'unanimité

## **Budget Bois**

Exécution Budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	38 744,39 €	34 137,54 €
Section d'investissement	57 556,02 €	27 317,81 €

Délibération : Voté à l'unanimité

## **3. Compte administratif 2020**

Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. Élisabeth Rabolin est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Sébastien Thibaud présente le compte administratif 2020 du budget communal, lequel se résume ainsi :

## **Budget Communal**

Exécution Budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	546 713,33 €	642 464,21€
Section d'investissement	530 029,37 €	171 272,04 €

## Report de l'exercice 2019

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	353 955,76 €
Section d'investissement	0,00 €	349 506,28 €

### Total réalisation et reports

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 076 742,70 €	1 517 198,29 €

### Reste à réaliser et à reporter en 2021

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	183 308,58 €	171 183,66 €
Total des restes à réaliser	183 308,58 €	171 183,66 €

### Résultat cumulé

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	546 713,33 €	996 419,97 €
Section d'investissement	713 337,95 €	520 778,32 €
Total cumulé	1 260 051,28 €	1 517 198,29 €

Délibération : 12 pour, le Maire ne prend pas part au vote.

## Budget Bois

### Exécution Budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	38 744,39 €	34 137,54 €
Section d'investissement	57 556,02 €	27 317,81 €

### Report de l'exercice 2019

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0€	98 734,78 €
Section d'investissement	0€	11 664,81 €

### Total réalisation et reports

	Dépenses	Recettes
Total réalisation	96 300,41 €	171 854,94 €

### Reste à réaliser à reporter en 2021

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €
Total des RAR	0 €	0 €

### Résultat cumulé

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	38 744,39 €	132 872,32 €
Section d'investissement	57 556,02 €	38 982,62 €
Total cumulé	96 300,41 €	171 854,94 €

Délibération : 12 pour, le Maire ne prend pas part au vote.

## 4. Affectation de résultats

### Budget Communal

Excédent de fonctionnement	449 706,64 €
Déficit d'investissement	9 251,05 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 449 706,64 € qui devra être ventilé pour équilibrer le budget communal en sections de fonctionnement et d'investissement.

La section d'investissement présente un déficit de **9 251,05 €** à reporter **obligatoirement** au titre des dépenses d'investissement du **chapitre 001 (Solde d'exécution d'investissement reporté)**.

**Délibération : Validé à l'unanimité**

## Budget Bois

Excédent de fonctionnement	<b>94 127,93 €</b>
Déficit d'investissement	<b>18 573,40 €</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de **94 127,93 €** qui devra être ventilé pour équilibrer le budget communal en sections de fonctionnement et d'investissement.

La section d'investissement présente un déficit de **18 573,40 €** à reporter **obligatoirement** au titre des dépenses d'investissement du **chapitre 001 (Solde d'exécution d'investissement reporté)**.

**Délibération : Validé à l'unanimité**

## 5. Vote des taux des impositions directes locales 2021

La mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale. Ces réformes rendent nécessaire une refonte de la présentation des **états fiscaux 1259** et de notification des bases prévisionnelles.

Il est important de rappeler que le **transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux de TFPB. Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.**

Le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune de Cussey- Sur l'Ognon est de **30,5%** (Taux FB Commune 2020 :12,42% - Taux FB Département : 18,08%).

Le Conseil doit décider de voter un taux égal au taux de référence ou choisir de voter un taux supérieur/inférieur au taux de référence.

**Proposition n°1 : Validation du taux de référence 2021 de TFPB de 30,5%.**

**Délibération : Validité à l'unanimité**

Le conseil propose de maintenir les taux d'imposition sur l'ensemble des taxes foncières sur les propriétés bâties (30,5%) et non bâties (27,29%) pour l'année 2021. Cette décision n'entraîne aucune augmentation de la part communale.

**Proposition n°2 : Maintien des taux d'imposition liés à la présentation des états fiscaux 1259.**

**Délibération : A l'unanimité**

## 6. Budget primitif communal 2021

### Section de fonctionnement

La section d'investissement nécessite un versement de la section de fonctionnement au titre de l'opération 1068 du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement.

<b>Somme à verser obligatoirement au 1068</b>	
Dépenses + RAR + 001 Investissement	192 559,63 €
RAR Recettes	171 183,66 €
<b>Minimum à reporter au 1068</b>	<b>21 375,97 €</b>

La somme de **21 375,97 €** est alors versée en 1068 du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement sur le budget communal 2021.

Il en résulte un excédent antérieur de fonctionnement reporté de l'année 2021 d'un montant de **428 330,67 €** au titre du chapitre **002 des recettes de fonctionnement**.

Fonctionnement		2021		
Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	0,00 €	298 620,00 €	298 620,00 €
012	Charges personnel	0,00 €	223 754,80 €	223 754,80 €
014	Atténuations de produits	0,00 €	81 175,00 €	81 175,00 €
022	Dépenses imprévues en fonctionnement	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
023	Virement à la section d'investissements	0,00 €	231 292,92 €	231 292,92 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	6 735,00 €	6 735,00 €
65	Autres charges gestion courante	0,00 €	61 500,00 €	61 500,00 €
66	Charges financières	0,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	0,00 €	160,00 €	160,00 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>0,00 €</b>	<b>921 437,72 €</b>	<b>921 437,72 €</b>

Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
002	Excédent antérieur reporté en fonctionnement		428 330,67 €	428 330,67 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section		0,00 €	0,00 €
70	Produits des services	0,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	395 451,00 €	395 451,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	94 600,00 €	94 600,00 €
75	Autres produits gestion courante	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>0,00 €</b>	<b>967 381,67 €</b>	<b>967 381,67 €</b>

Tableau 1. Section de fonctionnement du budget primitif communal 2021.

Le budget primitif en section de fonctionnement est alors ventilé selon le Tableau récapitulatif 1.

Une affectation à la section d'investissement au titre du chapitre **023** est opérée pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 sont principalement ventilées sur :

- Les charges à caractère général (assurances, subventions, taxes foncières et redevances, scolaire et périscolaire, entretiens équipements, fêtes et cérémonies) pour un montant
- Les charges de personnel (salaires et charges) ;
- Charges des élus (Autres charges gestion courante) ;
- Atténuation de produits.

La ventilation est présentée sur la Figure 1.

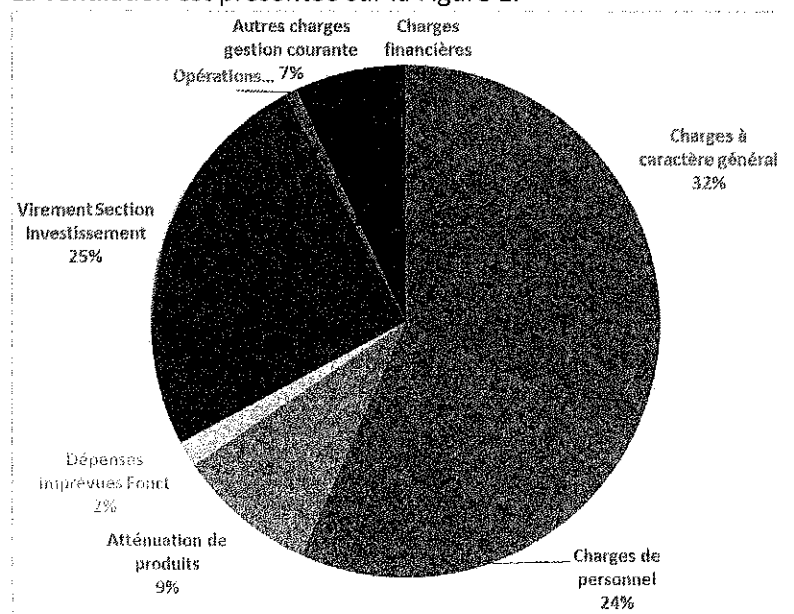


Figure 1. Ventilation des dépenses de fonctionnement pour le budget primitif 2021

La section de fonctionnement est alors en sur-équilibre d'un montant de **45 943,95€**.

Les principaux revenus de la commune sont liés aux impôts et taxes (**395 451 €**), aux dotations et participations (**94 600 €**) ainsi qu'aux revenus des immeubles.

### Section d'investissement

La commune a consenti un effort important en termes d'investissement en 2020 avec notamment plusieurs opérations :

- Création d'un espace intergénérationnel ;
- La rénovation de la voirie ;
- L'augmentation de la capacité d'accueil du columbarium ;
- L'amélioration des ressources informatiques du groupe scolaire ;
- Le remplacement du matériel des personnels communaux ;
- Rénovation des sanitaires de l'école primaire.

En 2021, le budget communal sur la section investissement 2021 permettra de poursuivre cet effort par :

- La finalisation de l'espace intergénérationnel (175308,58 € dont 171183,66 €) et de son environnement (25 000€) ;
- La finalisation de l'augmentation d'accueil du columbarium ;
- La poursuite des travaux d'amélioration de la voirie (130 k€) ;
- Le démarrage d'études pour la rénovation de l'ancien presbytère visant à la création de logements ainsi que de l'amélioration des infrastructures sportives (tennis et stade) pour 30 000€ ;
- La poursuite des investissements en matériel informatique pour le groupe scolaire (ENIR3 et Projet Socle Numérique pour les écoles élémentaires) et des personnels de mairie pour un montant de 29 000€ (dont 7 000€ de subvention) ;
- L'installation d'un panneau d'informations aux citoyens (6 000€ avec une demande de subvention d'un montant maximum équivalent à 70% du coût total) ;
- La poursuite de la rénovation du groupe scolaire, de la salle de convivialité et de la création d'un accès PMR à l'église (60 000€) ;

La section d'investissement présente un report de **9 251,05 €** au titre des dépenses d'investissement du **chapitre 001** (voir affectation des résultats).

On présente dans le Tableau récapitulatif 2, la ventilation des investissements sur le budget communal primitif 2021.

Investissement		2021			
	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
DÉPENSES	001	Soldes d'exécution d'inv. Reporté		9 251,05 €	9 251,05 €
	020	Dépenses imprévues Inv		15 000,00 €	15 000,00 €
	040	Opérations d'ordre entre section		0,00 €	0,00 €
	041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
	10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00 €	0,00 €
	13	Subventions d'investissement		0,00 €	0,00 €
	16	Remboursement d'emprunts		0,00 €	0,00 €
	20	Immobilisations incorporelles		30 000,00 €	30 000,00 €
	204	Subventions d'équipement versées		31 027,92 €	31 027,92 €
	21	Immobilisations corporelles	8 000,00 €	244 000,00 €	244 000,00 €
	22	Immos reçues en affectation		0,00 €	0,00 €
	23	Immobilisations en cours	175 308,58 €	0,00 €	0,00 €
	27	Autres immos financières		0,00 €	0,00 €
	<b>Total Dépenses</b>		<b>183 308,58 €</b>	<b>329 278,97 €</b>	<b>329 278,97 €</b>

	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
--	---------	-------------	-----	-------------	------

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté		0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonct.		231 292,92 €	231 292,92 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section		6 735,00 €	6 735,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	96 375,97 €	96 375,97 €
13	Subventions d'investissement	171 183,66 €	7 000,00 €	7 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immos financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>171 183,66 €</b>	<b>341 403,89 €</b>	<b>341 403,89 €</b>

Dépenses (RAR + Propositions)	512 587,55 €
Recettes (RAR + Propositions)	512 587,55 €

Tableau 2. Section de fonctionnement du budget primitif communal 2021.

Le budget communal en section d'investissement est équilibré pour un montant de **512 587, 55€**.

Le budget communal est donc en suréquilibre d'un montant de **45 943,95 €** sur la section de fonctionnement et équilibré sur la section investissement.

**Vote des propositions relatives aux tableaux 1 et 2 pour le budget primitif communal en 2021.**

**Délibération : Voté à l'unanimité**

## 7. Budget primitif Bois 2021

### Section de fonctionnement

La section d'investissement nécessite un versement de la section de fonctionnement au titre de l'opération 1068 du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement.

<b>Somme à verser obligatoirement au 1068</b>	
Dépenses + RAR + 001 Investissement	18 573,40 €
RAR Recettes	0,00 €
<b>Minimum à reporter au 1068</b>	<b>18 573,40 €</b>

La somme de **18 573,40 €** est alors versée en 1068 du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement sur le budget bois 2021.

Il en résulte un excédent antérieur de fonctionnement reporté en 2021 d'un montant de **75 554,53 €** au titre du chapitre **002 des recettes de fonctionnement**.

Fonctionnement		2021		
Article	Désignation	RAR	Proposition	Voté
011	Charges à caractère général		52 500,00 €	52 500,00 €
012	Charges personnel		0 €	0 €
014	Atténuations de produits		0 €	0 €
022	Dépenses imprévues Fonct		3 500,00 €	3 500,00 €
023	Virement à la section d'investissements		28 500,00 €	28 500,00 €
042	Opérations d'ordre entre section		0 €	0 €
65	Autres charges gestion courante		0 €	0 €
66	Charges financières		0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles		0 €	0 €
<b>Total Dépenses</b>			<b>84 500,00 €</b>	<b>84 500,00 €</b>

Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
002	Excédent antérieur reporté Fonc		75 554,53 €	75 554,53 €

013	Atténuations de charges	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	0 €	0 €
70	Produits des services	39 000,00 €	39 000,00 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €
74	Dotations et participations	0 €	0 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	0 €
76	Produits financiers	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €
<b>Total Recettes</b>		<b>114 554,53 €</b>	<b>114 554,53 €</b>

Tableau 3. Section de fonctionnement du budget primitif bois 2021.

Le budget bois est donc en sur-équilibre d'un montant de **30 054,53 €** sur la section de fonctionnement.

### Section d'investissement

La commune a souhaité, en 2020, utiliser sa capacité d'investissement sur le budget bois afin d'acquérir du matériel agricole nécessaire à l'entretien des zones forestières. Pour cela, un tracteur équipé du matériel nécessaire a été acquis en section d'investissement sur le budget bois.

En 2021, le budget bois sur la section investissement permettra la création d'une aire de retournement au bord de l'Ognon, en lisière de la forêt.

La section d'investissement présente un report de **18 573,40 €** au titre des dépenses d'investissement du **chapitre 001** (voir affectation des résultats).

On présente dans le Tableau récapitulatif 4, la ventilation des investissements sur le budget communal primitif 2021.

Investissement		2021		
Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
001	Soldes d'exécution d'inv. Reporté	0	18 573,40 €	18 573,40 €
020	Dépenses imprévues Inv	0 €	3 500,00 €	3 500,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Remboursement d'emprunts	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	25 000,00 €	25 000,00 €
22	Immos reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
27	Autres immos financières	0 €	0 €	0 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>0€</b>	<b>47 073,40 €</b>	<b>47 073,40 €</b>

Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonct.	0 €	28 500,00 €	28 500,00 €
024	Produits de cessions	0 €	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre entre section	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0€	18 573,40 €	18 573,40 €
<b>Total Recettes</b>		<b>0 €</b>	<b>47 073,40 €</b>	<b>47 073,40 €</b>

Dépenses (RAR + Propositions)	47 073,40 €
Recettes (RAR + Propositions)	47 073,40 €

Tableau 4. Section d'investissement du budget primitif bois 2021.

Le budget bois en section d'investissement est équilibré pour un montant de **47 073,40 €**.

Le budget bois est ainsi en sur-équilibre d'un montant de **30 054,53 €** sur la section de fonctionnement et équilibré sur la section investissement.

**Vote des propositions relatives aux tableaux 3 et 4 pour le budget primitif bois en 2021.**

**Délibération : Voté à l'unanimité**

## 8. Questions diverses

- Reprise future de la voirie et des réseaux du plan d'aménagement « Brillotey » :

L'arrêté autorisant le Permis d'aménager (PA) mentionne des prescriptions spécifiques relatives à la reprise de la voirie et des réseaux dans le cadre de la convention de transfert des compétences voiries, eau et assainissement de GBM.

L'arrêté prescrit que la voirie et les réseaux restent dans le domaine privé sous forme d'association syndicale de lotissement en raison de pentes insuffisantes du réseau d'assainissement.

Après réflexion, le Conseil Municipal fait la proposition, si la voirie et les réseaux sont conformes au cahier des charges du plan d'aménagement, d'incorporer temporairement ces voirie et réseaux dans le domaine communal.

A l'issue du délai prescrit de 2 ans après la date d'achèvement de la dernière construction, et si aucune anomalie n'apparaît dans son fonctionnement, elle sera intégrée dans la compétence de GBM comme mentionné dans le plan d'aménagement.

Cette proposition est en cohérence avec le programme d'urbanisation tel que prescrit dans le PLU pour le maillage des réseaux des zones à urbaniser.

- Retour du sondage de l'aménagement rue Derrière la ville :

Lors des travaux de réfection de la chaussée, il a été proposé de consulter les riverains pour recueillir leur avis sur les aménagements qui leur semblent le plus approprié pour sécuriser la voirie avec 3 propositions différentes.

Le retour du sondage fait apparaître sur 23 réponses (certains riverains ont fait 2 propositions) :

- aucun aménagement (les priorités à droite suffisent) : 6
- stop sur la rue Derrière la ville à l'intersection de la rue du Clos du Vay : 9
- chicanes avec priorité de passage : 12

Après concertation, le Conseil Municipal est favorable à suivre la majorité des sondés. Cette proposition sera transmise au service compétent de GBM.

**Fin de la séance : 22h18**

